PLR
Les Libéraux-Radicaux

Rendons
la Suisse forte !

Fribourg, le 14 juin 2023

Prise de position du PLR concernant l'avant-projet de loi modifiant la loi sur les impôts directs (LICD)

Monsieur le Conseiller d'Etat,
Madame, Monsieur,

Le PLR salue certaines modifications proposées et expliquées dans le rapport explicatif accompagnant l'avant-projet de loi modifiant la LICD.

D'une façon générale, les modifications visant à améliorer les traitements fiscaux automatisés vont dans le bon sens et seront bénéfiques sous l'angle du suivi des contribuables et d'une facilitation du travail des taxateurs et réviseurs.

Le PLR soutient la création d'un registre fiscal des immeubles et d'un registre des personnes morales.

S'agissant du registre des immeubles et l'article 137b al. 2, l'enregistrement des frais d'entretien d'immeuble ne semble pas utile. Cependant, les impenses ou dépenses générant des plus-values devraient être retenues, pour d'éventuelles impositions ultérieures sur les gains immobiliers.

S'agissant des articles 137b al. 4 et 5, nous estimons que les informations revendiquées (permis, ECAB et actes notariés) ne doivent pas être transférées sans l'accord du contribuable. Aussi nous privilégions l'indication dans la loi de l'obligation de demande au contribuable par l'autorité.

Le PLR s'oppose à l'instauration de l'article 142 al. 2 bis pour un échange automatique avec l'OCN. Il s'agit de voyeurisme excessif qui va augmenter les procédures et la défiance envers le contribuable. En cas de doute, nous préférons la pratique actuelle avec les demandes de renseignements dans le cadre de la procédure de taxation.

Le PLR salue l'article 217al. 2 mais suggère que le notaire doive conserver automatiquement une part de produit de la vente pour garantir le paiement de l'impôt sur les gains immobiliers et ainsi protéger l'acquéreur de bonne foi.

PLR.Les Libéraux-Radicaux du canton de Fribourg - case postale - 1701 Fribourg
www.plrf.ch - info@plrf.ch - +41 (0)79 793 48 65

En remerciant les services de l'Etat pour leur travail et tout en restant à disposition pour tout renseignement complémentaire nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

AU NOM DU PLR.LES LIBÉRAUX-RADICAUX DU CANTON DE FRIBOURG

Alexandre Vonlanthen
Président

Savio Michellod
Secrétaire général

Contacts :

- Claude Brodard, député

par courriel : SCCDIR@fr.ch